



INVESTIR DANS L'AGRICULTURE ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE



Sommaire de la recommandation

Le Canada possède le potentiel pour devenir un chef de file mondial respecté en matière de production alimentaire durable tout en procurant des bienfaits essentiels des points de vue environnemental et social, tels que l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité ainsi que la sécurité alimentaire. Le Partenariat canadien pour l'agriculture ainsi que l'initiative Une politique alimentaire pour le Canada présentent tous deux d'importantes occasions pour le gouvernement fédéral d'endosser un rôle de leader en favorisant la croissance du secteur de l'agriculture afin qu'il soit durable du point de vue environnemental, résilient en ce qui concerne le climat et concurrentiel, en plus de répondre aux besoins actuels et futurs des Canadiens.

La Coalition du budget vert (CBV) recommande que le budget de 2018 contribue à la réalisation des priorités environnementales et socioéconomiques du Partenariat canadien pour l'agriculture et de l'initiative Une politique alimentaire pour le Canada au moyen d'un investissement important dans les programmes, la recherche scientifique et l'élaboration de politiques qui soutiennent une agriculture écologiquement durable.

De façon plus spécifique, la CBV recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), en collaboration avec d'autres ministères, investisse 558 millions de dollars sur cinq ans (à compter de 2018-2019) dans les mesures suivantes :

1. Les programmes agroenvironnementaux afin de préserver les fonctions écologiques des paysages agricoles et améliorer la compétitivité du secteur

Investissement requis :

Pour 2018-2019 :	90 millions de dollars
De 2018 à 2023 :	450 millions de dollars (au total)



2. Les capacités scientifiques, la recherche et la surveillance afin de réduire les risques environnementaux et renforcer la confiance du public envers l'agriculture canadienne

Investissement requis :

Pour 2018-2019 :	24 millions de dollars
Pour 2019-2020 :	21 millions de dollars
De 2018 à 2023 :	108 millions de dollars (au total)

Contexte et justification : pourquoi est-ce important ?

Le rendement agricole du Canada, tout comme notre bien-être, dépend d'un environnement sain. En tant qu'intendants de nos terres, les producteurs agricoles sont confrontés à des défis croissants puisqu'ils doivent répondre au besoin de produire davantage de nourriture tout en préservant l'atmosphère, les sols, l'eau et la biodiversité.

Le manque de politiques et de programmes adéquats pour soutenir des pratiques agricoles durables a contribué à l'accroissement des difficultés qui se posent dans le milieu agricole et même au-delà. À titre d'exemple, le drainage continu des milieux humides et des cours d'eau, qui constitue une pratique couramment utilisée pour créer davantage de terres cultivables et contrôler l'eau, a entraîné des pertes d'habitat et de biodiversité considérables en plus de polluer l'eau et occasionner des inondations encore plus graves. Plusieurs de ces problèmes environnementaux se trouvent aggravés par le climat changeant, sans compter que les producteurs agricoles sont déjà confrontés à plusieurs difficultés, dont des pertes de cultures ainsi que des rendements et revenus agricoles moindres. Les collectivités du Canada subissent elles aussi les répercussions



négatives de la détérioration de l'environnement, incluant les risques croissants liés à l'insécurité alimentaire et ses effets sur la santé, ainsi qu'une augmentation des coûts des nouvelles infrastructures qui doivent compenser la filtration de l'eau et les autres services écosystémiques perdus. Enfin, les pertes d'habitat et de biodiversité en milieu agricole entraînent des répercussions néfastes sur la faune canadienne, qui se manifestent par une augmentation du nombre d'espèces qui figurent sur la liste des espèces menacées ou en péril, y compris les pollinisateurs et les autres insectes bénéfiques pour l'agriculture.

Étant donné le contexte d'incertitude climatique et économique, le besoin de soutien de la part du gouvernement pour préserver l'intégrité écologique et la résilience des terres agricoles du Canada au moyen de pratiques agricoles durables n'a jamais été aussi pressant. La gestion durable des paysages agricoles permet de générer certains biens et services écosystémiques (BSE) qui bénéficieront directement aux producteurs agricoles et procureront des avantages à long terme des points de vue économique, environnemental et social qui se renforcent mutuellement.

Harmonisation des recommandations de la CBV avec les priorités politiques



Agriculture

Réduction des émissions de GES

Résilience face au climat

Réconciliation avec les nations autochtones

Satisfaction des attentes du public

Des eaux saines

Emplois pour la classe moyenne

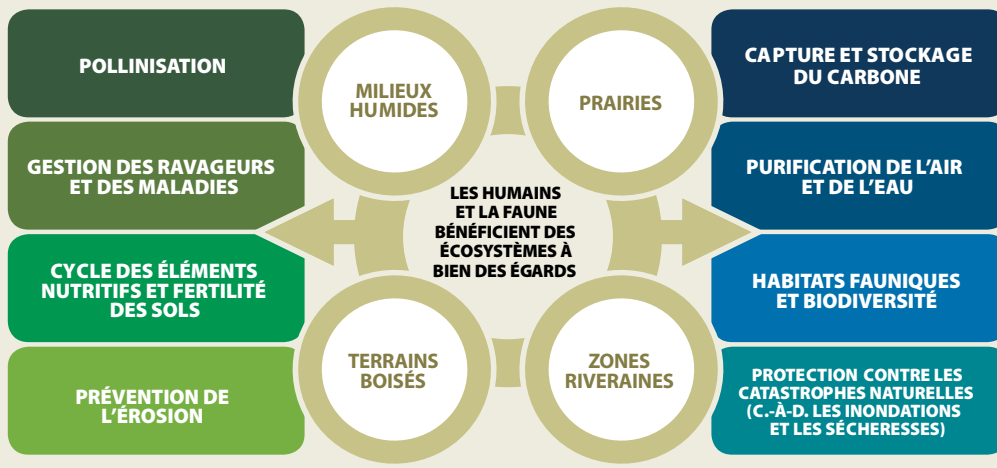
Amélioration de la santé et du bien-être

Protection de la nature et de la faune sauvage

Croissance propre et innovation

Croissance économique pour les collectivités rurales et éloignées

LES BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES AGRICOLES (BSE)



Une gestion durable des écosystèmes agricoles et des services qu'ils procurent permet d'augmenter le rendement des terres agricoles et de renforcer leur résilience tout comme celle des collectivités rurales et de leur base de ressources naturelles.

Les avantages d'une agriculture écologiquement durable

Favoriser la gestion durable des écosystèmes agricoles et investir dans une agriculture écologiquement durable permet de procurer à tous les Canadiens des avantages importants des points de vue environnemental, économique et social tout en contribuant à l'atteinte d'un grand nombre de priorités du gouvernement, dont :

- accroître la compétitivité du secteur de l'agriculture, l'accès au marché et la résilience aux effets du changement climatique ;
- atténuer les effets du changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- soutenir les producteurs agricoles et le développement des collectivités rurales ;
- protéger les habitats essentiels pour les espèces en péril et améliorer la biodiversité ;
- réduire l'exposition de l'environnement (et des travailleurs) aux substances chimiques toxiques ;
- améliorer la sécurité alimentaire et faciliter l'accès à des aliments sains et sûrs ;
- protéger les milieux humides du Canada, ses rivières, ses lacs et ses cours d'eau ;
- atteindre les objectifs des Nations Unies et du gouvernement fédéral en matière de développement durable.



Photo: © Georgia McNeil, Ecology Action Centre



Investissements recommandés

La Coalition du budget vert (CBV) recommande un investissement fédéral de 558 millions de dollars sur cinq ans dans les programmes agroenvironnementaux, les politiques et la recherche scientifique afin de procurer des avantages écologiques, sociaux et économiques à long terme tout en améliorant la résilience envers le changement climatique et la diversité des espèces indigènes.



1. Investir 450 millions de dollars sur cinq ans dans les programmes agroenvironnementaux afin de préserver les fonctions écologiques des paysages agricoles et améliorer la compétitivité du secteur

Le financement du dernier cadre stratégique pour l'agriculture, *Cultivons l'avenir 2*, comprenait un investissement total de 320 millions de dollars sur cinq ans (dont 192 millions provenaient d'un financement fédéral) afin de soutenir les mesures agroenvironnementales sur les fermes canadiennes. Si l'on répartit cette somme sur la totalité des terres agricoles du Canada (67,5 millions d'hectares), cet investissement équivaut à moins d'un dollar par hectare annuellement. La CBV estime qu'un tel investissement n'est pas suffisant pour remédier aux problèmes environnementaux cités plus haut ainsi qu'aux répercussions du changement climatique auxquelles le secteur est confronté.

L'amélioration des conditions environnementales des fermes canadiennes est également cruciale pour assurer la compétitivité future de tout le secteur, tant à l'échelle nationale qu'internationale. De plus en plus, on demande aux producteurs agricoles de démontrer que leurs méthodes de production répondent à une panoplie de normes et de critères environnementaux. S'ils souhaitent satisfaire à ce type de demandes des consommateurs, gagner la confiance du public et tirer parti des marchés émergents, les producteurs agricoles canadiens doivent apporter des améliorations mesurables à leur exploitation en ce qui concerne l'eau, les émissions de GES, la gestion des terres et la biodiversité.

Par conséquent, la CBV recommande d'augmenter le financement alloué à divers outils d'incitation qui contribueraient à protéger les fonctions écologiques de l'agriculture et à améliorer l'intendance de l'environnement en milieu agricole. La conception et la mise en application de ces programmes d'incitation doivent être soutenues par des approches systémiques et axées sur les résultats

ainsi que par des cadres législatifs et stratégiques afin d'optimiser les avantages environnementaux et socio-économiques qui découlent de chaque investissement.

a) Mettre sur pied un programme national d'incitation à la couverture végétale permanente afin d'améliorer les pratiques de gestion des pâturages, préserver la qualité de l'eau, réduire les émissions de GES et améliorer la biodiversité et les habitats de la faune. Afin de déterminer ce financement, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) peut s'inspirer de l'ancien Programme de couverture végétale du Canada (2003-2008), dans le cadre duquel les producteurs recevaient des fonds pour convertir physiquement et économiquement les terres cultivables marginales en pâturages ou en couverture végétale indigène pendant au moins dix ans. (valeur estimée à 120 M\$/5 ans)



UN INVESTISSEMENT DE 166 MILLIONS DE DOLLARS SUR 5 ANS* PERMETTRAIT DE RESTAURER 31 600 ACRES DE MILIEUX HUMIDES, ET AINSI :

RÉDUIRE DE

41 712 TONNES

LES ÉMISSIONS DE CO₂, SOIT L'ÉQUIVALENT DES ÉMISSIONS GÉNÉRÉES PAR 8 900 VOITURES EN UN AN.

STOCKER

28,8 MILLIONS

DE M³ D'EAU, SOIT L'ÉQUIVALENT DE 11 502 PISCINES OLYMPIQUES.

FILTRE

24 016 KG

DE PHOSPHORE ANNUELLEMENT

FILTRE

1,28 MILLION kg

DE KG D'AZOTE ANNUELLEMENT

FOURNIR ANNUELLEMENT DES BIENS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (BSE) D'UNE VALEUR DE

66 MILLIONS

DE DOLLARS.

FOURNIR DES BSE D'UNE VALEUR DE

2 178 MILLIARDS

DE DOLLARS SUR UNE PÉRIODE DE 33 ANS.

* Valeurs de BSE estimées générées par les deux tiers du financement total proposé (250 M\$) qui serait complété par des fonds de contrepartie provenant de partenaires selon un ratio de 1:1 et utilisés pour restaurer les milieux humides.

b) Mettre sur pied un programme national de gestion et d'intendance des terres¹⁸ en collaboration avec le ministère de l'Environnement et du Changement climatique (ECCC) afin de restaurer les habitats détériorés ou détruits (par exemple les milieux humides, les terrains boisés et les haies) et rétablir les nombreux biens et services écosystémiques (BSE) qu'ils fournissent. Dans le cadre de cette initiative, les fonds fédéraux seraient complétés par des partenaires selon un ratio de 1:1 afin de rétablir les BSE sur les propriétés situées dans les zones qui ont connu des pertes d'habitats nombreuses et historiques. La rémunération incitative serait uniquement accordée aux propriétaires qui acceptent de restaurer et de maintenir subséquemment les BSE sur leur terre grâce à des servitudes de conservation à long terme de l'habitat. (investissement fédéral estimé à 250 M\$/5 ans)

c) Mettre en place des mécanismes d'assurance afin de promouvoir les pratiques de gestion bénéfiques sur les terres agricoles.

1. La Coalition du budget vert (CBV) recommande qu'AAC travaille de concert avec ses homologues provinciaux et territoriaux afin de concevoir un programme de gestion des risques qui accorderait des taux d'assurance préférentiels aux producteurs agricoles qui adoptent des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) écologiques, incluant la restauration des habitats, dans le but d'améliorer la résilience du milieu agricole envers les effets du changement climatique.
2. La CBV recommande qu'AAC conçoive, promeuve et fournisse du soutien financier pour créer un régime d'assurance mutualisé permettant de réduire les risques financiers auxquels sont exposés les producteurs agricoles qui délaissent l'utilisation de pesticides prioritaires, lequel serait inspiré d'un programme mis à l'essai en Italie, le Fonds commun des producteurs de maïs (*Il fondo mutualistico per il maïs*). Une telle approche permet de réduire les risques financiers associés aux dommages importants que les ravageurs peuvent causer aux cultures tout en permettant d'éviter les coûts environnementaux qui découlent de l'utilisation des pesticides en plus d'encourager les pratiques de lutte antiparasitaire intégrée (LAI). Afin d'être admissibles à cette protection, les agriculteurs doivent souscrire au régime, éviter d'utiliser les pesticides prioritaires et démontrer une mise en œuvre rigoureuse de pratiques de LAI. (3 M\$/année)

d) Rétablir les capacités d'éducation et de sensibilisation afin de mettre en œuvre les programmes d'incitation à l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB). Afin d'accroître la participation aux programmes provinciaux et fédéraux d'incitation à l'adoption de PGB et faire en sorte qu'ils soient appliqués d'une façon plus stratégique et intégrative du point de vue environnemental, il est souhaitable qu'AAC soutienne le renforcement des capacités des provinces en ce qui concerne le transfert du savoir aux producteurs agricoles et entre eux. Ces agronomes régionaux qualifiés mettraient en pratique les toutes dernières données scientifiques et connaissances des systèmes afin de fournir des informations et des conseils d'experts aux producteurs sur la façon d'optimiser les fonctionnalités opérationnelles et environnementales de leur exploitation agricole. (8 M\$/année)

e) Soutenir l'innovation et la compétitivité en matière de pratiques biologiques et agroécologiques. La CBV recommande qu'AAC octroie des fonds suffisants pour le maintien opportun des normes d'agriculture biologique et leur application afin que les producteurs biologiques du Canada puissent tirer profit de la renommée de l'appellation « biologique Canada » et pour faciliter leur accès au marché mondial grandissant des produits biologiques conformément aux priorités du gouvernement¹⁹. (5 M\$/année)

¹⁸ Le graphique de la page précédente fournit des exemples de valeurs potentielles générées par des services écosystémiques sur une période de 33 ans grâce à la restauration de 31 600 acres de milieux humides, si l'on considère que les deux tiers du financement total du programme (116 M\$ sur un total de 250 M\$) seraient complétés par des fonds de contrepartie et utilisés pour restaurer les milieux humides.

¹⁹ Comme l'ont recommandé les organismes Cultivons biologique Canada, la Canadian Organic Trade Association, la Fédération biologique du Canada et USC Canada.





2. Investir 108 millions de dollars sur cinq ans dans les capacités scientifiques, la recherche et la surveillance afin de réduire les risques environnementaux et renforcer la confiance du public envers l'agriculture canadienne

La croissance d'un secteur de l'agriculture écologiquement durable et résilient doit reposer sur — et être soutenu par — des données scientifiques probantes, de l'information fiable et des analyses et des évaluations approfondies des répercussions et des avantages sur l'environnement. Toutefois, les réductions budgétaires de la dernière décennie ont affaibli les capacités des scientifiques dans ce secteur. Le gouvernement du Canada doit maintenir (voire rétablir dans certains cas) et accroître la recherche scientifique, la surveillance et l'évaluation continues en ce qui concerne les problématiques environnementales clés suivantes qui touchent l'agriculture : le changement climatique, la perte d'habitat, l'utilisation de pesticides, la qualité de l'eau et le besoin de trouver des solutions qui soient à l'échelle du paysage et intégrées. Des projets fructueux de recherche scientifique déjà réalisés, tels que l'Initiative nationale d'élaboration de normes agroenvironnementales (INENA)²⁰, qui ont permis de déterminer des normes de rendement de production agricole, devraient être revus et utilisés pour améliorer les politiques et les programmes agroenvironnementaux. Une telle recherche est cruciale pour soutenir le développement de critères de durabilité en milieu agricole et faciliter l'accès de produits écologiquement durables aux marchés émergents.

a) Soutenir la recherche afin d'évaluer les retombées environnementales et économiques ainsi que le coût de mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) en milieu agricole. Il s'agit de combler les lacunes dans les connaissances qui ont été ciblées par le commissaire à l'environnement et au développement durable²¹. La CBV recommande qu'AAC investisse dans la recherche visant à évaluer les coûts économiques et les retombées des différentes pratiques de gestion bénéfiques (PGB). En outre, nous recommandons d'étudier la façon dont cette recherche peut procurer des avantages environnementaux à l'échelle du paysage ainsi que des retombées économiques aux producteurs. Investir dans ce type de recherche permet de soutenir la conception de programmes de PGB et la mise en œuvre de programmes fondés sur les systèmes. (5 M\$/année)

b) Soutenir la recherche et le transfert de connaissances en matière de pratiques et d'approches de production agricole écologiquement durable (p. ex. la lutte antiparasitaire intégrée et les pratiques d'agriculture biologique)²² qui permettent de réduire la forte dépendance des producteurs aux produits chimiques pour la lutte antiparasitaire et améliorer la santé des sols, la qualité de l'eau, la biodiversité et les habitats. La CBV recommande qu'AAC investisse dans la recherche afin de développer des approches de lutte antiparasitaire respectueuses de l'environnement et viables du point de vue économique, notamment : la lutte antiparasitaire intégrée, les pratiques agricoles biologiques et holistiques (telles que la rotation diversifiée des cultures et les brise-vent) ainsi que le recours aux espèces sauvages indigènes pour le contrôle des ravageurs.

c) Mettre sur pied une initiative pour la conservation des pollinisateurs afin de préserver la biodiversité des pollinisateurs et renforcer la sécurité alimentaire et la durabilité des écosystèmes agricoles. La CBV recommande qu'AAC et ECCC créent un fonds de recherche

20 Un investissement de 25 millions de dollars (2002-2008) a été alloué à l'Initiative nationale d'élaboration de normes agroenvironnementales (INENA), qui a permis d'élaborer 98 normes nationales de rendement pour la production agricole afin de soutenir les programmes agroenvironnementaux. Bien que l'initiative a permis de générer de l'information scientifique de pointe, ces données n'ont jamais été appliquées ou mises en œuvre au moyen de programmes ou de politiques.

21 Rapport de 2008 du commissaire à l'environnement et au développement durable, « Chapitre 3 — La gestion des programmes environnementaux — Agriculture et Agroalimentaire Canada ».

22 Parmi les exemples de pratiques agricoles biologiques, on retrouve la rotation diversifiée des cultures, les haies et les brise-vent, les cultures-pièges et l'épuration des semis.



(8 M\$/année) pour favoriser la recherche scientifique indépendante et l'innovation en soutien aux pollinisateurs indigènes sauvages et d'élevage ainsi qu'à leur habitat dans un contexte de changement climatique et de production agricole en expansion. Le fonds contribuerait également à combler les lacunes dans les connaissances en ce qui concerne les répercussions des abeilles d'élevage sur les pollinisateurs sauvages. Il devrait s'accompagner d'un programme de protection des pollinisateurs qui permettra d'accroître les capacités scientifiques du point de vue opérationnel (4 M\$/année) afin de mettre en place des références nationales en matière de contrôle et de rapport, déterminer des cibles pour les populations de pollinisateurs sauvages et leur habitat, élaborer une politique nationale et assurer une cohérence à cet égard.

d) Contribuer à la conception d'outils de soutien à la prise de décision (p. ex. la cartographie nationale des écosystèmes et leur surveillance)²³ pour rendre possible une gestion intégrée des terres et des bassins hydrographiques, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, le développement des ressources durables et la conservation de la biodiversité. La CBV recommande également qu'AAC, en collaboration avec les provinces et les territoires, conçoive un **système de collecte de données sur l'utilisation des pesticides** afin de permettre la surveillance de l'utilisation des pesticides et le rapport de données par les utilisateurs. Les coûts initiaux clés sont de 5 millions de dollars pour 2018. Pour l'année 2019 et les années subséquentes, 2 M\$/année seront requis pour permettre au personnel expert de gérer et de promouvoir le programme auprès des intervenants concernés.

e) Investir dans le renforcement de la surveillance de l'exposition de l'environnement aux pesticides. La CBV recommande de prévoir un volet au Partenariat canadien pour l'agriculture afin de redynamiser et étendre le Réseau national de monitoring et de surveillance des pesticides mis sur pied par le ministère de l'Environnement et du Changement climatique. Une telle initiative s'avère nécessaire pour soutenir une évaluation et une réglementation efficaces de l'utilisation de pesticides aux fins agricoles et réduire les risques environnementaux. (2 M\$/année).



Programmes agroenvironnementaux et recherche sur les pratiques de gestion bénéfiques :

Responsable de la recommandation :
Milana Simikian
Analyste des politiques nationales
Canards Illimités Canada
m_simikian@ducks.ca

Jack Imhof
Directeur de l'écologie de la conservation
Truite Illimitée Canada
jimhof@tucanada.org

Cameron Mack
Directeur exécutif
Habitat faunique Canada
cmack@whc.org

Carolyn Callaghan
Principale biologiste de la conservation en matière de faune terrestre
Fédération canadienne de la faune
carolync@cwf-fcf.org

Conservation des pollinisateurs et de la production agricole biologique :

Beatrice Olivastri
Directrice générale
Les Ami(e)s de la Terre Canada
beatrice@foecanada.org

Gestion des pesticides et surveillance de la qualité de l'eau :

Kathleen Cooper
Chercheuse principale
Association canadienne du droit de l'environnement
kcooper@ccla.ca

Lisa Gue
Chercheuse en chef et analyste
Fondation David Suzuki
lgue@davidsuzuki.org

Politique alimentaire pour le Canada :

Satya Ramen
Coordonnatrice principale,
Alimentation communautaire,
Centre d'action écologique
satya@ecologyaction.ca

23 Pour de plus amples renseignements sur le sujet, consultez le chapitre intitulé « Système de partage de données environnementales et scientifiques » de la section des recommandations transversales complémentaires.